



Au sujet du dossier auto ecole

Par **nini82**, le **26/01/2010** à **15:17**

Bonjour, rnje voulais avoir vos avis sur mon histoire suivante:Voilà il y a9 ans presque 10,que j'ai passé mon code,puis débutée des heures de conduites,malheureusement,je n'ai pas pu continuer mes leçons de conduites pour des soucis de finances!j'ai bien eu mon code,j' sais que maintenant il n'est plus valide depuis tres longtemps.J'ai quitté l'auto ecole et une grosse erreur de ma part c'est je n'ai pas regler la totalité de mes heures effectuées,et du coté de l'auto ecole je n'ai eu aucune lettres de relance,aucune nouvelles,jamais.bref,là je voudrais me relancer a passer mon code...mais dans une autre auto ecole,mais ces derniers m'ont demandé si j'avais déjà un dossier ailleurs,et me demande mon dossier,j'ai ecrit plusieurs lettres a l'auto ecole en question pour qu'il me renvoie le dossier,mais aucune nouvelle. rnrnEst ce que vous pensez qu'au bout d'un certain nombres d'année,le dossier est n'est plus valable,je sais que lorsque je vais me renseigner dans une auto-école pour retirer un dossier,on me demande si j'ai déjà été inscrite ailleurs,mais le probleme en est ainsi! Est ce que la prefecture on le dossier?? Est ce que passé un certains nombres d'année,ils n'auraient aucune trace du dossier(Archivé). rnrnj'espere que je me suis bienfaite comprendre,merçi beaucoup de m'aider.merci pour vos réponses.